

N° 103 - MARS 2021



Le mot de Mme le Maire

Au moment où j'écris ces lignes, le printemps pointe son nez.

Ne nous réjouissons pas trop vite, la crise sanitaire est encore bien présente, elle nous oblige à rester vigilants, à éviter les rassemblements et à respecter les règles sanitaires.

Malgré tout, nous prévoyons d'organiser le Marché des producteurs à partir du mois de mai.

Comme vous avez pu le remarquer, la Communauté de Communes a réhabilité nos deux points d'apports volontaires. La pérennité de la propreté des sites n'existera que si les Chantemerlois respectent le tri et évitent les dépôts sauvages.

Sur ces nouvelles contrastées, je réitère mes vœux que nous puissions retrouver un avenir harmonieux, et que nos nombreuses associations organisent de nombreuses festivités afin de retrouver une vie sociale et conviviale pour cet été !

Fabienne CARMON

SOMMAIRE

Les Conseils Municipaux
Informations Mairie

P02
P 03

Informations diverses
Les Chantemerlois

P 06
P 08



C.M. Exceptionnel 15 décembre 2020

Présents : la majorité des membres en exercice
D. VIENNOT élu secrétaire de séance

Rupture de la convention d'occupation du domaine public avec FREE

Mme le Maire rappelle le projet d'implantation de l'antenne relais FREE MOBILE et la convention signée le 28/02/2020, elle informe le Conseil Municipal que selon l'article L2131-11 du CGCT, 3 conseillers ne peuvent prendre part au vote vue leur implication dans l'affaire.

F. ARTAUD présente un document qui mentionne que lui-même, JP. PERROT et G. NARDINI se sont désistés de l'instance en cours, recours N°200 3700 et qu'en conséquence ils peuvent voter.

V. ESPASA souhaite rappeler les faits et reprend ainsi les termes de son mail envoyé ce jour à tous les Conseillers et accompagné de 2 notes établies par un avocat Montpelliérain.

Mme le Maire répond en précisant que la conclusion donnée par l'avocat consulté indique *"qu'une telle dénonciation de la convention n'est pas neutre"*.

La société Free Mobile pourrait solliciter réparation du préjudice subi du fait de cette réalisation, et pourrait le cas échéant, solliciter la reprise des relations contractuelles en cas d'irrégularité de la résiliation. Elle demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer et de voter pour ou contre la rupture de cette convention.

Cinq Conseillers Municipaux souhaitent que le vote se fasse à bulletin secret.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré, à bulletins secrets décide :**

5 voix « pour » la rupture de la convention
6 voix « contre » la rupture de la convention

La rupture de la convention est donc rejetée par 6 voix contre 5.

C.M. 02 Février 2021

Présents : la majorité des membres en exercice
Absent excusé : V. ESPASA
M. JL. BODIN élu secrétaire de séance

Régularisation loyers logements 60 et 70 rue de la Fontaine aux Merles

Sur demande du Trésor Public d'indexer les augmentations des loyers sur l'indice IRL, l'article 9 des baux initiaux signés avec les locataires doit être modifié.

Les loyers seront révisés chaque année le 1^{er} Janvier en fonction des variations de l'Indice de Référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Le premier indice de référence est celui du quatrième trimestre de l'année précédant la signature du bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** cette régularisation et autorise Mme le Maire à signer les avenants aux baux initiaux.

Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** de fixer les tarifs annuels de cette redevance comme suit :

41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain
55.54 € par kilomètre et par artère en aérien
27.77 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année.



C.M. Du 02 Mars 2021

INFORMATIONS Mairie

Présents : la majorité des membres en exercice

Absents excusés : V. ESPASA

G. NARDINI

C.BARRIERE élu secrétaire de séance.

Produit des amendes de police – demande de subvention

Le Conseil Général doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes du Département. D. VIENNOT propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité du carrefour rue de l'ancienne forge et la rue du hameau avec la réalisation d'un plateau traversant.

Les travaux sont estimés à 6127.30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide par 10 voix Pour et 1 abstention** d'accepter cette proposition et d'engager les démarches pour la demande de subvention.

Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable et du schéma communal de DECI – entreprise retenue suite à consultation

L'agence de l'eau impose la mise en place d'un plan d'action en cas de rendement insuffisant afin d'améliorer le réseau d'eau.

D. VIENNOT informe que trois entreprises ont été consultées et que c'est l'entreprise NALDEO à MONTELMAR qui a obtenu la meilleure note aussi bien au niveau du prix des prestations que de la valeur technique.

Le coût de la dépense s'élève à 29690 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité décide** d'accepter l'offre de NALDEO pour 29690 € HT soit 35628 € TTC, et **autorise** Mme Le Maire à signer le marché avec NALDEO.

La Mairie sera fermée le **vendredi 14 mai 2021**.



COMMISSIONS MUNICIPALES

La Mairie ouvre les Commissions Municipales suivantes aux Chantemerlois :

Bâtiments communaux :

La Source, Gestion du local technique, logements sociaux, cimetière, salle des fêtes...

Communication :

Bulletin Municipal, site web, tourisme...

Eau, assainissement, environnement, agriculture :

Gestion de l'eau potable, points d'apport volontaire...

Voirie, urbanisme :

Gestion route, chemin et signalisation routière, parking entrée village...

Affaires sociales et culturelles, associations, sécurité :

Plan Communal de Sauvegarde
Prévention incendie

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

06 AVRIL
04 MAI
01 JUIN

Si vous souhaitez vous investir, vous pouvez vous inscrire au secrétariat de Mairie, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00

INFORMATIONS Mairie

COMPTEURS LINKY

La Municipalité a reçu plusieurs courriers pour agir contre la pose des compteurs Linky., ils ont été lus lors du Conseil Municipal du 02 mars 2021.

La Municipalité ayant transféré la compétence électricité au SDED, c'est cet organisme qui est propriétaire des compteurs sur la Commune; Les courriers leurs ont été transférés.

La loi Européenne Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), oblige ENEDIS à préserver vos données personnelles. Vous pouvez vous opposer au fait qu'ENEDIS possède ces données, par demande à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

ANTENNE RELAIS

Les travaux pour l'implantation de l'antenne relais ont commencé par le débroussaillage du chemin vicinal et rural afin de permettre l'alimentation électrique en passage souterrain.

L'antenne relais devrait être opérationnelle avant l'été 2021.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles communaux ou privés.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

Si vous souhaitez apporter votre aide, si vous avez des compétences susceptibles d'aider dans ces situations, merci de prendre contact avec le secrétariat.

En fonction des retours, la Commission sécurité organisera une réunion d'information.

THEATRE DE VERDURE

L'entreprise « L'arbre et la Manière » est venue faire une belle coupe au lierre du théâtre de verdure.

Attachés par des cordes, ils ont avec aisance taillé le lierre et les arbres qui avaient poussé dans le moindre petit creux du mur.



MARCHE DES PRODUCTEURS

Marché, pas marché ?

Oui nous avons bon espoir de pouvoir organiser le marché des Producteurs tous les vendredi soir à partir du mois de mai.

C'est auprès d'Alexandre Greffie de Bellecombe que vous pouvez vous inscrire, ou en Mairie.

Alors jusque-là, croisons les doigts, et espérons que cette année ce ne soit pas la seule occasion pour nous retrouver.

QUALITE DE L'EAU POTABLE

Vous pouvez consulter toutes les analyses de l'eau potable sur notre Commune en vous connectant sur le site internet suivant :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>

INFORMATIONS Mairie

CAPTAGE EAU POTABLE

En 2016, notre captage a été classé « **Captage Prioritaire** » en raison d'une pollution lors des années antérieures par une molécule interdite depuis plus de 10 ans dans l'UE.

L'agence de l'eau avait cependant autorisé la distribution de l'eau en raison de la faible pollution vis à vis de la norme.

En 2019, la mairie a mis en place un traitement par filtre à charbon.

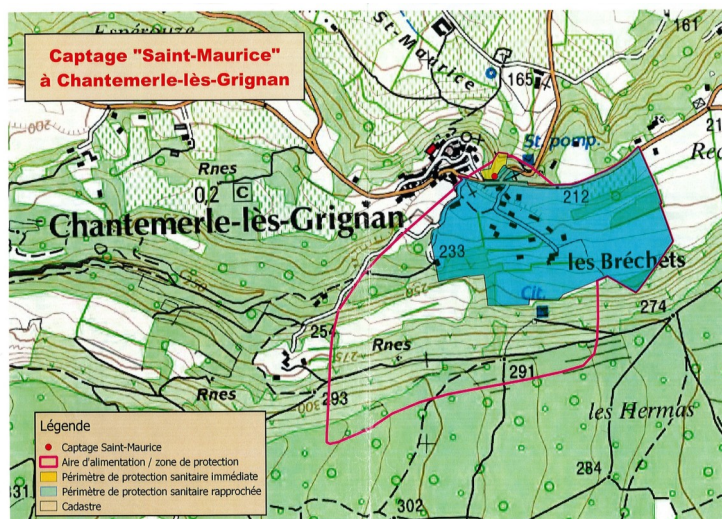
Elle a également mandaté un cabinet d'hydrogéologie qui a défini une aire d'autorisation de captage (AAC) de 33 ha élargie à 45 ha par arrêté préfectoral afin d'inclure l'ensemble des périmètres de protection.

Afin de garantir le suivi de la qualité de l'eau, une analyse mensuelle est réalisée.
Par ailleurs, en liaison avec la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs qui exploitent les champs de lavandes situés dans la zone du captage ont pris des mesures pour supprimer les traitements phytosanitaires (désherbage manuel ou mécanique).

Pour les particuliers, nous rappelons que l'usage des produits phytosanitaires (type Glyphosate) est interdit.

Nous vous demandons de rapporter les bidons à la déchetterie de Valaurie.
Nous comptons sur votre vigilance et vous remercions pour votre action.

Enfin, lorsque les conditions sanitaires le permettront, une réunion d'information sera proposée.



NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La Mairie a fait une demande à la CCEPPG pour rajouter un bac à cartons bruns au point d'apport volontaire route de Clansayes.

Plusieurs communes ont fait cette demande, cela doit donc passer au budget de la CCEPPG.

Un point d'eau au point d'apport volontaire parking du cimetière a été créé, le service technique va poser une fontaine pour permettre le nettoyage des bacs que vous utilisez pour transporter vos tris.

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE !

Un variant Chantemerlois du COVID29 a été découvert par la Commune.

Les Chiantifiques de l'A.R.C. (Agence Régionale du Canular) se penchent sur le problème et donneront leurs conclusions le 1^{er} avril.



INFORMATIONS Diverses

AMBROISIE



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

- 1** TÉLÉCHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR
- 2** SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR
- 3** VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE
- 4** IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



PLATEFORME INTERACTIVE SIGNALEMENT AMBROISIE

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :

 www.signalement-ambroisie.fr 

 L'application mobile Signalement-ambroisie 

 email : contact@signalement-ambroisie.fr

 téléphone : 0 972 376 888

COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main

Une question sur l'ambroisie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site www.ambroisie.info





Le référent ambroisie pour la Mairie est
M. Alexandre GREFFIE DE BELLECOMBE.

MOUSTIQUES TIGRES

Il est essentiel d'adopter, **dès le printemps**, les gestes suivants afin d'éviter qu'une colonie d'insectes n'élise domicile dans son jardin :

Gestes préventifs :

Éliminer toute possibilité de point d'eau stagnante.
Bannir tout récipient : seau, pot, arrosoir, pneu, jouet d'enfant pour extérieur qui pourrait retenir de l'eau.
S'il n'est pas possible de tous les supprimer ou de les rentrer, penser à les vider après chaque pluie ou chaque utilisation.
Couvrir le récupérateur d'eau de pluie avec une moustiquaire en parfait état.
Contrôler les gouttières, elles peuvent retenir des petites flaques d'eau.
Vérifier qu'il ne subsiste pas de zones d'eau sous les terrasses en bois.

Veiller à l'entretien des plantes en éclaircissant régulièrement les massifs de plantes.
Ne pas planter trop près de l'habitation et bannir les plantes grimpantes directement sur la maison.

Dans le cas d'un bassin d'agrément, les poissons mangent les larves de moustique. Il est bien sûr possible de compléter ce contrôle général en posant des pièges à moustiques et en brûlant chaque soir un spirail anti-moustique.

Méthodes pour les éliminer :

Voici quelques techniques, des plus efficaces aux moins efficaces, pour les éloigner et éviter les piquûres :

Les insecticides en tous genres (aérosols) ne semblent à ce jour pas probants dans la lutte contre le moustique tigre ni sur le plan écologique. Mieux vaut leur préférer l'utilisation de pastilles anti-larves qui, dispersées dans un bassin ou un point d'eau, aussi petit soit-il permettent de casser le cycle de reproduction.

Le moyen le plus efficace est d'assécher tous les lieux (coupelle de plantes, mobilier de jardin, jouets d'enfants...) où les larves peuvent grandir. 80 % des nurseries de moustiques tigres se développent dans des espaces privés.

Parmi les astuces de grand-mère, la plus connue est le piège à insectes constitué d'une bouteille en plastique découpée en deux, le goulot retourné. Au fond de la bouteille vous pouvez verser : de la bière brune (plutôt pour les moustiques) ou quelques cuillères de confiture (pour attirer les guêpes).

Vous pouvez également réaliser un mélange à base :

- **d'eau tiède (20 cL),**
- **de sucre brun (50 g),**
- **de levure de bière (20 g).**

Dans le cas de la bière ou du dernier mélange, le dégagement gazeux de CO₂ va attirer les moustiques et accroître l'efficacité du piège.



INFORMATIONS Diverses

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les 13 et 20 juin, vous allez voter pour les Conseillers Régionaux et les Conseillers Départementaux

Le conseil départemental de la Drôme comprend 38 Conseillers Départementaux issus des 19 cantons de la Drôme, et 14 Conseillers Régionaux.

Oui mais à quoi ça sert tout ça ?

La Commune est le premier service public que vous avez l'habitude de voir.

Au-dessus, il y a le Département dont les compétences sont les suivantes :

Créer des équipements sportifs des lycées.

Construire, équiper et entretenir les collèges

Mettre en œuvre l'action sanitaire et sociale

Construire et entretenir l'essentiel du réseau routier

Organiser la sécurité publique

Et encore au-dessus, il y a la Région :

Elaborer les PLU en partenariat avec les Communes

Construire, équiper et entretenir les lycées

Organiser la formation professionnelle des jeunes et des adultes

Verser des aides aux Entreprises

Organiser la protection maternelle et infantile (PMI)

Etablir avec l'Etat des contrats de plan pour l'aménagement du territoire.

Vous avez jusqu'au 07 mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales.

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

En 2021, et ce pour une période de 5 ans, le Syndicat des Portes de Provence s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce document détaille, à l'échelle du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national.

Du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2021, le SYPP lance une concertation publique.

Tous ceux qui souhaitent se joindre à cette opération en vue d'une amélioration de la gestion des déchets sur le territoire sont invités à s'exprimer sur le site internet du SYPP à la rubrique PLPDMA.

BUS SANTE A GRIGNAN LE 30 MARS 2021

Afin d'améliorer et de faciliter l'accès au dépistage de la rétinopathie diabétique, principale cause de cécité en France, le Collectif SUD organise depuis mai 2017 via le Bus Santé :

Une campagne de dépistage de la rétinopathie diabétique à destination des patients atteints de diabète, n'ayant pas consulté d'ophtalmologue depuis 1 an et n'ayant pas de rendez-vous prévu dans l'année.

Sur prescription de leur médecin traitant, ils seront accueillis dans le Bus Santé pour procéder au dépistage. Il convient de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une consultation médicale ou d'ophtalmologie.

Des actions de prévention et promotion de la santé réalisées par des partenaires et des professionnels de la santé sur différentes thématiques (prévention diabète, promotion du dépistage organisé des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, prévention des maladies cardiovasculaires, nutrition et diététique, activités sportives adaptées, promotion du dépistage des maladies sexuellement transmissibles, hépatites,..).

Pour les rendez-vous de dépistage, les patients seront reçus par notre équipe dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire.

Chaque personne se présentant au bus sera tenue de respecter les consignes essentielles pour la sécurité de chacun (port du masque obligatoire, remplissage d'un auto-questionnaire, nettoyage des mains à la montée et à la descente du bus avec une solution hydroalcoolique, prise de température, attente si besoin à l'extérieur du Bus. Le matériel sera désinfecté après chaque patient.)

CCEPPG

En partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence, une distribution gratuite de compost le samedi 27 mars et le lundi 29 mars sur le quai de transfert (à côté de la déchèterie) à Valréas.

Compte-tenu de la crise sanitaire, la distribution se fera exclusivement sur prise de rendez-vous par le standard de la communauté de communes.



CANTAMERULA ARS VIVENDI ou « L'Art de vivre à la chantemerloise »

Je le sais, certains vont me traiter de passéiste. Or, je ne suis pas adepte du « c'était mieux avant », mais avouez-le, même à l'approche du printemps, le présent est morose. Quant à l'avenir, il est incertain, c'est le moins qu'on puisse dire. Alors que le passé, lui, il est bien réel dans nos souvenirs et même si l'on a toujours tendance à l'enjoliver, on a connu autrefois un Chantemerle tellement animé que l'on craint de ne jamais retrouver cet art de vivre qui était le nôtre.

Et ce n'est pas la pandémie qui est en cause, notre anémie date déjà de longues années.

Les moins de 20 ans l'ignorent bien sûr, mais on ne vivait pas à Chantemerle comme ailleurs dans le monde.

Enfin quand je dis le monde, je veux dire le canton de Grignan... au fond, c'est un peu la même chose !

Tout le canton en effet enviait notre esprit festif et il y a seulement une décennie, toutes les occasions étaient bonnes pour organiser une manifestation. Il y eût des carmentrans, des fêtes de la musique, des fêtes des belges, mais aussi des concerts mémorables qui réunissaient des foules. Il y eût également des soirées théâtrales, des cinémas sous les étoiles, des chanteuses lyriques dans la grotte de « feu » le théâtre de verdure, et puis des conférences, des courses « En Suquée », des fêtes votives grandioses avec mât de cocagne et interventions clownesques et circassiennes.

A-t-on oublié tout cela ?

Heureusement, les méchouis du 15 août vont perdurer et, n'en doutons pas aussi, les Chantemerlois d'ailleurs, grâce à Dieu (ou à Georges ? mais n'est-ce pas la même chose ?). Quelle énergie nous avions, et quelle chance avaient nos visiteurs !

On peut espérer que les jeunes du « Merle Chantant » prendront la relève pour créer d'autres moments magiques.

Mais malgré tout, dans ce riche passé, j'ai une préférence pour des soirées plus intimes, celles qui avaient lieu dans notre vieille salle des fêtes, si modeste, si peu pratique quand on la compare à celle spacieuse et rutilante du quartier de l'Espérouze. Dans cette petite salle qui jouxtait la mairie, quelles bonnes vibrations !

Je ne sais plus quels étaient les motifs qui nous réunissaient, de simples ripailles sans doute, mais oh ! les charmantes soirées que nous y avons vécu. Des soirées pendant lesquelles des Max, Armel, Abel, Bernard et d'autres, poussaient la chanson sans se faire prier. En ce temps-là, le village méritait bien son nom : quand on était de Chantemerle, on chantait, c'était une évidence. Et que dire de cet artiste natif du Languedoc qui arrivait à égayer une soirée entière avec seulement une louche et un couvercle (la technologie était rudimentaire à l'époque !).

C'est d'ailleurs essentiellement grâce à cette performance qu'il a été élu plus tard aux plus hautes fonctions de la commune, et c'était mérité.

Cet art de vivre à la chantemerloise remonte à des temps immémoriaux. Combien de fois les plus anciens m'ont-ils évoqué les soirées dansantes à l'Hôtel MORIN (actuellement la maison de Werner à l'entrée de la rue qui conduit à la mairie). C'était pendant la dernière guerre, à l'époque où le couvre-feu sévissait déjà, le seul endroit du canton où l'on pouvait s'amuser. Depuis toujours, vous dis-je, et certainement déjà quand les Romains occupaient les quartiers Saint-Maurice et Basses Combes, la « Cantamerula Ars Vivendi » était renommée.

Mais qu'est devenu ce désir de festivité, et pourquoi a-t-il disparu ?

Bien sûr, un personnage dynamique et fédérateur s'en est allé....

mais est-ce la seule raison de notre endormissement ?

Et le Corona virus sera-t-il le coup de grâce ? Le repli sur soi ne va-t-il pas devenir une habitude ? Avec le couvre-feu, nombre sont ceux (ils me l'ont dit), qui s'habillent en pyjama dès les 6h du soir. Je crains que cette pratique n'entre dans les mœurs. Certains oseront peut-être sortir dans cette tenue sur la place pour faire une dernière pétanque et boire une dernière tisane ?

Mais où va le monde ?

Il paraît que la vie obéit à des cycles qui tôt ou tard se renouvellent. J'ai peur que la vieille génération dont je fais partie n'ait pas le temps de vivre le prochain cycle enchanté.

Yvon



MAIRIE
1 place de la Mairie
26230 Chantemerle lès Grignan

Tél : 04 75 98 50 49 Fax : 04 75 98 60 02 mail : chantemerle.grignan@orange.fr
site : www.mairie-chantemerlelesgrignan.fr